



**PROCES VERBAL  
N° 66/CNCMP/2013**

L'an deux mille treize et le mercredi 30 octobre à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

**Etaient présents:**

- Mohmed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Raifa Mint Hassim, membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP

**Etaient absents**

- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES  
INFRASTRUCTURES**

*1°-Examen* de la lettre N°505/CPMP/SI reçue le 29 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'analyse corrigé relatif à la construction des infrastructures de Boulahrath.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation corrigé proposant l'attribution des lots comme suit :*

- *Lot 1 : à MAALI & FRERES pour un montant de 431.930.771 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;*
- *Lot 2 au groupement SMCRTP/SMCTP pour un montant de 299.375.175 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.*

*2°-Examen* du complément d'informations N°492/CPMP/SI reçue le 28 octobre 2013, demandant l'autorisation d'une dérogation relative à la liste restreinte pour l'audit technique du projet Corridor Nouakchott-Rosso

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la dérogation demandée sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*3°-Examen* de la lettre N°491/CPMP/SI reçue le 24 octobre 2013, demandant l'approbation de l'additif à la demande de propositions pour le suivi et le contrôle de la route Oueinatt Zbill-Djigueni.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif à la demande de propositions.*

*4 °-Examen* de la lettre N°502/CPMP/SI reçue le 28 octobre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs :

1. Construction d'infrastructures sanitaires, lots n°1, 8, 10, 12,13 et 14
2. Construction de maison de jeunes, lot n°4, 7,8 ;
3. Construction d stades à l'intérieur du pays, lot n°6.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit :*

*1. Construction d'infrastructures sanitaires, lots n°1, 8, 10, 12, 13 et 14*

- *Lot 1 à DID pour un montant de 177.274.442 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;*
- *Lot 8 à DID pour un montant de 72.660.000 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;*
- *Lot 10 à EMACO TP pour un montant de 43.903.424 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;*
- *Lot 12 à ACOM pour un montant de 55.358.341 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;*
- *Lot 13 à STS pour un montant de 45.034.067 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;*
- *Lot 14 EMACO TP pour un montant de 33.659.291 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;*

*2. Construction de maison de jeunes, lots n°4, 7,8*

- *Lot 4 à DOHA TP pour un montant de 114.965.550 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 10 mois ;*
- *Lot 7 à EMACO TP pour un montant de 122.525.700 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 10 mois.*

- Lot 8 à SEB TP pour un montant de 113.042.000 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
- 3. Construction d'un stade à Atar (lot 6) au groupement d'entreprises STS/Contratos y Promociones Monana del Fuego S.L pour un montant de 403.929.484 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 12 mois.

5°-Examen de la lettre N°504/CPMP/SI reçue le 28 octobre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la construction d'infrastructures sanitaires (lot2).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec le groupe SAHEL pour un montant de 153.125.953 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.

6°-Examen de la lettre N°485/CPMP/SI reçue le 24 octobre 2013, demandant l'approbation du DAO relatif à la construction d'ouvrages dans les aéroports de Sélibaby et d'Atar.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

7°-Examen de la lettre N°512/CPMP/SI reçue le 30 octobre 2013, demandant l'approbation du DAO relatif à l'acquisition du matériel et équipements de chantier pour les travaux de la construction de la route Atar Tidjikja.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise l'additif dudit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

8°-Examen de la lettre N°496/CPMP/SI reçue le 30 octobre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la construction de la route Bangou-Bassiknou lot 2.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec SNCTPC pour un montant de :

- Part en ouguiya 7.106.377.563,13 ouguiya HTT
- Part en Euro 16.435.457,01 HTT
- crédit d'impôt de 1.997.778.248 ouguiya et un délai d'exécution de 36 mois.

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

9°/- *Examen* de la lettre N°654/CPMP/Sr reçue le 29 octobre 2013, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement d'un DAON relatif à la fourniture et pose du matériel de clôture en grillage dans huit wilayas agropastorales du pays.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAON.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

10°/- *Examen* de la lettre N512/CPMP/SS reçue le 24 octobre 2013, demandant l'approbation du DAOI relatif à l'acquisition d'équipements médicaux au profit de certaines structures de santé.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.*

11°/- *Examen* de la lettre N511/CPMP/SS reçue le 24 octobre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'une unité mobile de collecte de sang au profit du centre national de transfusion sanguine.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec OMFE pour un montant de 297.200 Euro TTC et un délai d'exécution de 08 mois.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

12°/-*Examen* du complément d'informations n°240/CPMP/Ssouv reçue le 27 octobre 2013, demandant une autorisation spéciale afin de recourir aux services de l'unité des achats des Nations Unies pour l'acquisition d'un véhicule 4x4.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la dérogation demandée sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

13°/-*Examen* de la lettre n°388/CPMP/SACC reçue le 24 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation technique révisé relatif à l'assistance technique et à la formation des structures issues de la réforme des marchés publics.



### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*14°/-Examen* de la lettre n°385/CPMP/SACC reçue le 20 octobre 2013, demandant l'approbation de trois projets de marché relatifs à l'acquisition de véhicules au profit de la Radio Mauritanie.sa

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passé comme suit :*

- *Lot 1 à CFAO MOTORS pour un montant de 51.800.000 ouguiya TTC et un délai de livraison de quarante cinq 45 jours ;*
- *Lot 2 à CFAO MOTORS pour un montant de 45.600.000ouguiya TTC et un délai d'exécution de quarante cinq 45 jours ;*
- *Lot 3 à la société SODRA MOTORS pour un montant de 20.932.290 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de sept (07) jours.*

*15°/-Examen* de la lettre n°384/CPMP/SACC reçue le 20 octobre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture et mise en service d'équipements TV pour le compte de la Radio Coran.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec DV International pour un montant de 268.420 Euro HTT non compris TVA et un délai de livraison de 04 semaines.*

*16°/-Examen* de la lettre n°383/CPMP/SACC reçue le 20 octobre 2013, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement d'un DAO relatif à l'acquisition de véhicules en trois lot pour la TVM sa.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.*

## COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

*17°/-Examen* de la lettre n°806/CMSSBIE reçue le 27 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la réalisation de dix nouveaux systèmes d'AEP dans la Wilaya de Hodh Echargui.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur du bailleur de fonds.*

**COMMISSION DE PASSATION DE SMARCHES PUBLICS/CSA**

*18°-Examen* de la lettre n°051/CPMP/CSA reçue le 29 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition de 14.000 tonnes de blé et de 4000 tonnes de sucre au profit du programme EMEL.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution des lots à SYREX comme suit :*

1. Blé

- Lot 1 à 585.090.000 ouguiya TTC HTVA
- Lot 2 à 586.531.800 ouguiya TTC HTVA
- lot 3 à 348.150.400 ouguiya TTC HTVA

2. Sucre

- Lot 1 à 265.091.400 ouguiya TTC
- Lot 2 à 265.281.800 ouguiya TTC
- Lot 3 à 227.750.000 ouguiya TTC

LE PRESIDENT

AHMED BAB OULD MOULAYE ZINE



Les membres du Comité Permanent

Mohmed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

This block contains several handwritten signatures in blue ink, corresponding to the names listed in the previous block. The signatures are written over the names and extend to the right.